



Dec.  
2018

---

# MOBILISATION DE BOIS ET RENOUVELLEMENT FORESTIER

---

Propositions pour accompagner le  
changement d'échelle

---

**SYNTHESE**

**ADEME**



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie

## CITATION DE CE RAPPORT

**I CARE ENVIRONNEMENT 2018.** Mobilisation de bois et renouvellement forestier. 11 pages.

---

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

### **Ce document est diffusé par l'ADEME**

20, avenue du Grésillé

BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

**Numéro de contrat : 17MAR000502**

**Réalisation par I Care Environnement pour ce projet cofinancé par l'ADEME**

**Coordination technique - ADEME :** DEPARTE Alba  
Direction/Service : Forêt, Alimentation et Bioéconomie (SFAB)

## TABLE DES MATIERES

<b>I. Contexte et enjeux : un besoin de dispositifs pour accompagner le changement d'échelle</b>	<b>5</b>
<b>II. Propositions pour dynamiser durablement la mobilisation de biomasse forestière</b> .....	<b>6</b>
Dispositif 2 : Créer un Fonds d'investissement forestier obligatoire .....	7
Dispositif 3 : Mettre en place un dispositif public-privé simplifié d'attribution de subventions à l'amélioration et au renouvellement forestier et à la mobilisation de bois .....	7
Comparaison des 3 dispositifs retenus.....	8
<b>III. Enseignements et perspectives</b> .....	<b>9</b>

## **RESUME**

*Une série de politiques publiques, tant forestière qu'énergétique et climatique (PNFB, SNBC, PPE, SNMB<sup>1</sup>, ...) visent une augmentation très significative de la mobilisation de bois, au-delà des tendances actuelles, tout en présentant une gestion durable des écosystèmes. Il a donc été demandé à l'ADEME de piloter une étude exploratoire visant à identifier de nouveaux leviers économiques et financiers qui pourraient permettre de stimuler fortement cette mobilisation.*

*Ce travail a été conduit par un cabinet d'étude indépendant, et suivi par quatre ministères concernés (MAA, MTES, MCT, MEF<sup>2</sup>) ; il aboutit aujourd'hui à trois propositions portant sur une évolution d'un dispositif fiscal existant, la création d'un fonds d'investissement et un dispositif public-privé d'aides à l'investissement.*

*Deux de ces propositions s'inscrivent dans la continuité d'actions déjà mises en œuvre par les ministères, avec un niveau qui correspond à la situation actuelle des marchés et des débouchés : il s'agirait donc essentiellement de les amplifier et d'en faire évoluer les modalités pour inciter au changement d'échelle dans l'amont forestier attendu par les pouvoirs publics, en cohérence avec le développement des usages du bois.*

*Ce travail n'est cependant ni exhaustif, ni définitif, et nécessite d'être mis en perspectives avec d'autres travaux, notamment sur les leviers non financiers au changement d'échelle, et sur l'analyse des enjeux de durabilité (y compris sociaux et environnementaux) des différents leviers.*

*Il permet néanmoins de contribuer aux réflexions. Il n'engage pas l'État.*

---

<sup>1</sup> Programme National Forêt Bois, Stratégie Nationale Bas Carbone, Programmation pluriannuelle de l'énergie, Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse

<sup>2</sup> Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Ministère de la transition écologique et solidaire, Ministère de la cohésion des territoires, Ministère de l'économie et des finances



## I. Contexte et enjeux : un besoin de dispositifs pour accompagner le changement d'échelle

**3ème massif forestier d'Europe, la France dispose de ressources forestières importantes.** Couvrant 16,5 millions d'hectares, la forêt métropolitaine est en croissance, c'est-à-dire que le volume de bois en forêt augmente chaque année. Le secteur forêt-bois est un contributeur de premier plan à la lutte contre le réchauffement climatique. Parce qu'il s'agit d'une ressource renouvelable, les marchés de la filière bois sont donc des marchés d'avenir et à fort potentiel.

**La France s'est fixée des objectifs politiques et stratégiques ambitieux d'utilisation de la biomasse qui nécessiteront une mobilisation importante des ressources forestières.** Le Programme National de la Forêt et du Bois 2016 – 2026 (PNFB) a fixé l'objectif de **mobiliser 12 Mm3 supplémentaire/an de bois en 10 ans** pour les différentes filières utilisatrices, bois, industrie et énergie tout en respectant les principes de gestion durable de la forêt. Cet objectif est repris par la SNBC, la PPE et la SNMB. Cette mobilisation supplémentaire correspond à un **changement d'échelle dans la filière forêt-bois, tant au niveau de la gestion forestière que dans l'industrie**. En effet, le niveau de récolte de bois commercialisé est globalement stable en France depuis plusieurs années, et maintenir sans inflexion la tendance actuelle ne permettra donc pas d'atteindre les objectifs fixés. Le potentiel est pourtant réel. Le taux de prélèvement de l'accroissement annuel du bois est aujourd'hui de l'ordre de 54%, il devrait passer à 65% pour atteindre l'objectif du PNFB, cohérent avec la trajectoire de réduction des émissions de GES du Plan Climat à 2050.

Scénario sylviculture constante



Scénario gestion dyn. progressif

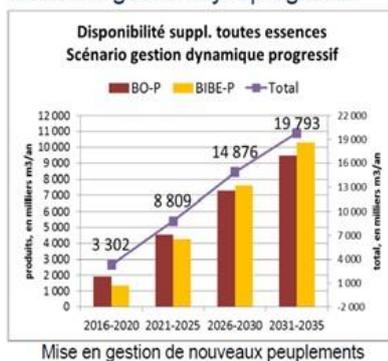


Figure 1 : disponibilités supplémentaires de bois selon deux scénarios (étude IGN – FCBA, ADEME, 2016)

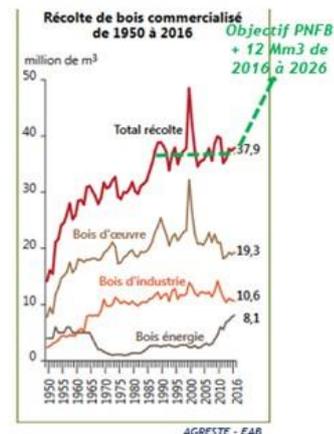


Figure 2 : évolution de la récolte de bois commercialisé de 1950 à 2016 (AGRESTE – EAB), comparaison à l'objectif PNFB

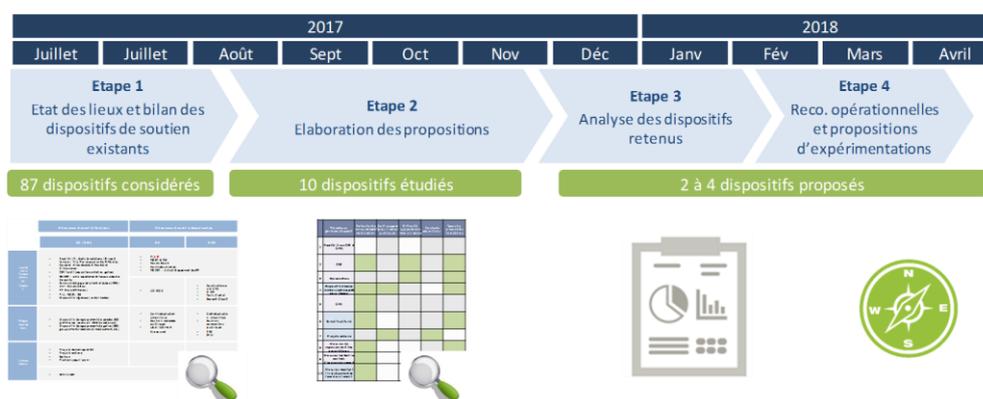
**L'atteinte de ces objectifs suppose d'agir dès à présent sur la demande en bois**, par des mesures d'accompagnement des entreprises de l'aval de la filière (industries de transformation du bois notamment) et des marchés où elles vendent leurs produits, pour assurer un débouché effectif et rémunérateur au bois supplémentaire issu de la dynamisation de l'amont forestier.

**En parallèle, il s'agit d'augmenter fortement le taux de mobilisation de bois. Les freins à la mobilisation durable de bois supplémentaires sont nombreux et de différents niveaux.** Ils sont d'ordre socio-économique, technique et environnemental : ressource disponible majoritairement détenue par des propriétaires privés et fortement dispersée, recettes générées par les coupes de bois ne permettant pas toujours de financer les travaux de reconstitution, parcelles difficilement exploitables, acceptabilité sociale des coupes et des travaux forestiers quelquefois difficile....

Créer une rupture et atteindre les objectifs politiques de mobilisation durable du bois nécessitera une mobilisation importante de la filière, et de ses marchés, stimulée par l'ensemble des acteurs privés et publics et par des politiques d'accompagnement adaptées aux enjeux, tant sur l'amont forestier, qui doit dynamiser fortement sa gestion de façon durable, qu'au niveau des industries de transformation du bois qui doivent gagner en compétitivité, gagner des marchés sur le territoire national tout en valorisant les ressources nationales, que ce soit dans les secteurs de la construction, de l'ameublement, de la production de papier-carton et de l'énergie.

## II. Propositions pour dynamiser durablement la mobilisation de biomasse forestière

Dans ce contexte, et suite notamment aux recommandations de la SNMB, il a été demandé à l'ADEME de réaliser une étude avec pour enjeu d'alimenter les réflexions des pouvoirs publics sur les leviers économiques et financiers permettant d'accompagner le changement d'échelle dans la mobilisation de bois, ainsi que l'amélioration et le renouvellement des peuplements forestiers. Cette étude a été lancée en juillet 2017, pilotée par l'ADEME et suivie par les 4 ministères (MAA, MTES, MCT, MEF). Elle avait pour objectif de faire un diagnostic des dispositifs existants et **d'étudier de nouveaux leviers économiques et financiers complémentaires susceptibles de stimuler fortement la gestion forestière**<sup>3</sup>. Elle ne prétend pas répondre à elle seule au problème de mobilisation durable de la biomasse forestière, mais vise à apporter une contribution aux débats concernant les dispositifs à mettre en œuvre pour le changement d'échelle. Sa réalisation a été confiée à deux cabinets d'étude indépendants I CARE et I4CE, et elle s'est achevée en juillet 2018.



Après un état des lieux des dispositifs existants (87 dispositifs considérés), 10 dispositifs ont plus particulièrement été étudiés de manière qualitative. Ces 10 dispositifs (présentés en annexe) concernent :

- Pour certains l'évolution de dispositifs existants dans le secteur forestier (évolution de la fiscalité, évolution d'appels à projets de type Dynamic Bois, évolution de mesures de regroupement...)
- Pour d'autres des nouveaux dispositifs pour le secteur forestier (dispositifs existants dans d'autres pays ou dans d'autres secteurs) : création d'un dispositif d'avances remboursables, création de projets « Carbone » à une échelle plus importante, création d'un fonds d'investissement forestier pour les propriétaires.

Le comité de pilotage a ensuite retenu 3 dispositifs devant faire l'objet d'une analyse plus détaillée. Soulignons que, pour une vision plus complète sur les leviers économiques et financiers, d'autres dispositifs identifiés dans les 87 mériteraient également d'être approfondis.

<sup>3</sup>L'étude a ciblé les dispositifs qui permettent de stimuler fortement l'offre de bois forestier provenant de la forêt privée, et en particulier les forêts de taille inférieure à 25 ha. En effet, l'étude ADEME IGN FCBA a montré que le potentiel de mobilisation dans le scénario gestion dynamique se trouve très majoritairement dans les forêts privées sans Plan Simple de Gestion (57%, hors Aquitaine).



## Dispositif 1 : Renforcer l'attractivité des Dispositifs d'Encouragement Fiscal à l'Investissement en Forêt (DEFI Forêt) Travaux et Contrats de gestion

**Proposition :** DEFI Travaux et Contrat de gestion permettent aux propriétaires de bénéficier de crédits d'impôt sur leurs revenus lorsqu'ils effectuent des travaux dans leur forêt (DEFI Travaux) ou qu'ils signent un contrat de gestion de leurs biens avec un professionnel (DEFI Contrat de gestion). La proposition **est d'améliorer l'attractivité et la visibilité de ces deux dispositifs complémentaires en procédant aux principales évolutions suivantes :**

- **Augmenter les taux de crédit d'impôt ;**
- **Doubler les plafonds des dépenses éligibles ;**
- **Simplifier les critères d'éligibilité** (DEFI Travaux : suppression de l'engagement de conserver la propriété ; DEFI Contrat de gestion : déplafonnement des surfaces éligibles et suppression de l'obligation de commercialiser les coupes par voie de contrats d'approvisionnements annuels reconductibles ou pluriannuels) ;
- **Pérenniser le dispositif :** a minima 5 ans.

## Dispositif 2 : Créer un Fonds d'investissement forestier obligatoire

**Proposition :** Ce dispositif s'inspire du **Forest Trust Fund norvégien**. A chaque vente de bois, les propriétaires forestiers ont l'obligation de déposer une part des recettes (entre 4 et 40%, taux choisi par le propriétaire) sur un compte individuel affecté à la propriété forestière. Les sommes déposées sont utilisables uniquement par les mêmes propriétaires pour faire des travaux forestiers. Cette épargne bénéficie d'avantages fiscaux :

- **Éligibilité de l'ensemble des sommes déposées au dispositif DEFI Travaux renforcé**
- **Exonération aux ¾ des droits de mutation à titre gratuit (DMTG<sup>4</sup>)** des sommes déposées sur le compte : au moment du transfert du compte FIFO avec le bien forestier dans le cadre d'une succession ou une donation, seul ¼ des sommes capitalisées sont soumises à l'impôt (droits de donation).

Ce dispositif introduit, en contrepartie de l'accompagnement public, une obligation nouvelle pour les propriétaires privés, consistant à réinvestir dans leur forêt une partie des recettes qui en sont issues.

**Une option supplémentaire a été étudiée : l'alimentation des comptes individuels par une source de financement complémentaire, si possible privée.** Plusieurs sources de financement ont été envisagées dans l'étude et nécessitent encore d'être approfondies.

## Dispositif 3 : Mettre en place un dispositif public-privé simplifié d'attribution de subventions à l'amélioration et au renouvellement forestier et à la mobilisation de bois

**Proposition :** Il s'agit de mettre en place un dispositif public-privé d'attribution de subventions à la mobilisation de bois, à l'amélioration et au renouvellement forestier. L'objectif est de regrouper, rendre plus lisible et simplifier les aides existantes (Dynamic Bois, FEADER, Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois...) tous en les amplifiant afin d'aboutir à un dispositif adapté à l'enjeu de massification. Les pistes proposées :

- **Dispositif unique**, gouvernance et modalités d'instruction à simplifier par rapport à l'existant, avec 2 volets d'aide complémentaires (1. dossiers individuels d'amélioration et de renouvellement forestiers et 2. projets multipartenaires et multi-actions),
- **Alimentation du dispositif par plusieurs sources de financement**
- **Taux d'aide unique** pour l'ensemble des travaux de renouvellement avec bonification possible (projet multipartenaires ou chantiers d'amélioration groupés)
- **Visibilité accrue du dispositif**

---

<sup>4</sup>Dans certains cas prévus par les services fiscaux, les transferts de propriété sont exemptés de toute imposition. On parle de « mutation à titre gratuit ».

Ces pistes d'amélioration nécessiteront une étude approfondie. Par ailleurs, il existe des dispositifs nationaux (Fonds de dotation Plantons pour l'Avenir) ou locaux (association Sylv'Acctes) qui ne sont pas gérés par les services de l'Etat et ont pour objectif de verser des aides aux propriétaires forestiers, sous la forme de subventions ou de prêts. Il semble nécessaire d'analyser ces initiatives pour voir dans quelle mesure il est possible de s'appuyer sur elles dans la définition du nouveau dispositif.

### Comparaison des 3 dispositifs retenus

Proposition	DEFI Travaux plus attractif	FIFO	Dispositif public privé d'attribution de subventions
<b>Principaux avantages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Opérationnel à court terme</li> <li>- Simplicité gouvernance et gestion</li> <li>- Dépense publique maîtrisée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Obligation de constituer une épargne dédiée à la gestion de leur forêt</li> <li>- Attractivité forte (si alimentation externe complémentaire du fonds)</li> <li>- Fort potentiel (mobilisation / renouvellement)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fort potentiel mobilisation / amélioration</li> <li>- Mobilisation des propriétaires (animation)</li> <li>- Aides aux investissements</li> </ul>
	- Incitation au regroupement de la gestion : des bonifications des taux de crédits d'impôt ou de subventions sont proposées pour l'ensemble des dispositifs		
<b>Principaux inconvénients</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dispositif qui ne permettra pas d'atteindre seul les objectifs de mobilisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non opérationnel à court terme</li> <li>- Acceptabilité de la mesure</li> <li>- Propriétaires ne vendant pas de bois exclus du dispositif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non opérationnel à court terme</li> <li>- Nécessite des moyens importants des services de l'Etat</li> <li>- Coût public du dispositif</li> <li>- Besoin financement privé</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le caractère incitatif dépend du contexte économique. Si la demande en bois est insuffisante ou les prix de vente trop faibles, aucun des dispositifs ne fonctionnera</li> <li>- Ces dispositifs ne répondent pas tous au souhait de certains propriétaires d'aboutir à une opération économiquement équilibrée dès la réalisation des travaux forestiers. Le coût des travaux peut s'avérer coûteux et l'aide ne permet pas toujours de le compenser lorsqu'il n'y a pas de vente de bois, ou alors lorsque les recettes sont faibles. A noter toutefois que le levier économique n'est pas le seul à mobiliser auprès des propriétaires forestiers : d'autres éléments influent la prise de décision des propriétaires, notamment la valeur patrimoniale de leurs forêts.</li> </ul>		
<b>Conditions de succès</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pérennisation du ou des dispositifs mis en œuvre (a minima 5 ans)</li> <li>- Faire connaître les dispositifs des professionnels et des propriétaires forestiers en mettant en place une campagne de communication de grande ampleur</li> </ul>		



### III. Enseignements et perspectives

Compte tenu des enjeux de mobilisation supplémentaire durable du bois, les trois dispositifs de soutien ressortent comme des pistes à approfondir pour changer d'échelle dans la mobilisation supplémentaire de bois. On peut retenir les principaux points d'analyse suivants :

**Proposition la plus opérationnelle à court terme : DEFI Travaux amélioré.** Cette proposition repose sur le renforcement d'un dispositif existant, dont la gouvernance et la gestion ont le mérite d'être simples. Son potentiel en termes de mobilisation de bois et d'amélioration / renouvellement des peuplements forestiers est par contre le plus faible, relativement aux autres propositions. Elle ne semble pas suffisante à elle seule pour atteindre l'objectif de massification.

**Proposition la plus innovante, au potentiel de mobilisation et de renouvellement élevé : FIFO avec source de financement externe.** Cette proposition innovante offre un potentiel élevé de mobilisation des propriétaires forestiers en les obligeant à constituer une épargne dédiée à la forêt. Le couplage d'incitations fiscales et de subventions provenant d'une source de financement complémentaire permet d'aboutir à un dispositif très attractif pour les propriétaires. Cette proposition permettrait de répondre aux enjeux actuels de mobilisation de bois et de renouvellement forestier. Du fait de la nouveauté du dispositif, une étude plus poussée de cette proposition est nécessaire pour la rendre opérationnelle.

**Proposition la moins opérationnelle, mais au potentiel de mobilisation et de renouvellement élevé : dispositif public-privé d'attribution de subventions.** Cette proposition est la moins opérationnelle à court terme, car elle nécessite de tirer les enseignements des dispositifs existants afin de définir les contours d'un dispositif simplifié et adapté à l'objectif de massification. Elle présente cependant un potentiel important, et l'intérêt de contribuer plus fortement à la structuration de la filière grâce aux actions d'animation et d'investissements matériels. C'est par ailleurs la seule proposition qui permet de mobiliser les propriétaires qui ne gèrent pas du tout leur forêt, grâce aux actions de sensibilisation et d'animation.

**L'étude a permis de dessiner les contours de quelques propositions prometteuses, mais ne permet pas à ce stade de répondre à toutes les interrogations de mise en œuvre. Des travaux complémentaires sont nécessaires, notamment concernant :**

- la mise en perspective avec les freins et leviers non financiers à la mobilisation du bois issu de la forêt privée
- l'analyse des enjeux de durabilité, notamment sociaux et environnementaux, des différents leviers
- les effets d'aubaine potentiels
- l'évaluation de l'incitativité des propositions
- l'identification de sources de financement privé (mécénat...)
- l'étude des enseignements des dispositifs passés (FFN), existants (Dynamic Bois, FEADER) et nouvellement lancés (GPI)

Enfin, d'autres dispositifs identifiés dans cette étude mais non analysés en profondeur mériteraient d'être approfondis, parmi lesquels : l'attribution de prêts longue durée pour réaliser les travaux forestiers d'amélioration et de renouvellement ; la mise en place d'une fiscalité forestière patrimoniale plus contraignante pour les massifs non gérés ; un dispositif d'investissement de l'aval filière vers l'amont pour encourager l'aval de la filière bois - 1ère et 2ème transformation du bois, consommateurs finaux (collectivités, énergéticiens, constructeurs...) - à investir dans l'amont, c'est-à-dire le renouvellement forestier et la mobilisation du bois.

\*\*



## ANNEXE : Liste des 10 dispositifs étudiés

Thématique générale/dispositif	Dispositif France associés	Dispositifs autres pays associés	Dispositifs autres secteurs associés	Propositions d'amélioration/ création
Fiscalité patrimoniale (détenion et utilisation du bien)	Exonération ISF, droits de mutation, TFNB, forfait forestier, réduction d'IR			<ul style="list-style-type: none"> <li>Mode de calcul et recouvrement, actualisation des seuils et plafonds, notamment de la TFNB</li> <li>Recentrer les efforts fiscaux (ex : réduction d'impôt / ou augmentation en fonction des efforts de gestion)</li> <li>Création de nouvelles spécificités dans le calcul de l'IFI/IR pour le secteur forêt en lien avec le PLF 2018</li> <li>Généraliser les exigences de gestion durable</li> </ul>
Dispositifs DEFI	DEFI Travaux, Acquisition, Gestion			<ul style="list-style-type: none"> <li>Révision des plafonds et pérennisation du dispositif</li> </ul>
Dynamic Bois	Dynamic Bois			<ul style="list-style-type: none"> <li>Elargir le raisonnement pour prendre en compte les différents usages du bois et rendre le dispositif moins dépendant du prix de l'énergie</li> <li>Changer d'échelle : « automatisation », modification des plafonds/seuils notamment sur les surfaces concernées, simplification de la démarche pour les acteurs du territoire (actions d'animation, nombre de partenaires, critères d'éligibilité techniques et administratifs),</li> <li>Proposer des nouvelles sources de financements (recettes fiscales, FSFB, ...)</li> </ul>
Dispositifs d'avance remboursable ou prêts pour travaux	Exemples de fonds d'amorçage pour faciliter l'exploitation du bois dans les forêts communales/ ou de prêts à l'investissement		Eco-PTZ/ Prêt amélioration habitat/	<ul style="list-style-type: none"> <li>2 options à ce stade : tester un dispositif national public-privé (type SODEF) ou tester un dispositif uniquement public (type éco-prêt à taux zéro), avec un remboursement sur temps long, par exemple 30 ans</li> <li>Coupler ce dispositif avec la nécessité de prendre une assurance (même logique que le CIFA)</li> <li>Envisager la possibilité d'une insertion des collectivités dans ces dispositifs</li> <li>Coupler ce dispositif à des obligations de gestion durable</li> </ul>
Epargne incitative	CIFA	Compte forêt (Suède)		<ul style="list-style-type: none"> <li>Simplification (en cours), rehaussement du plafond, élargissement des travaux éligibles</li> </ul>
Forest Trust Fund		Forest Trust Fund (Norvège)		<ul style="list-style-type: none"> <li>Financement du fond grâce à une contribution volontaire issue d'un pourcentage de la vente de bois et adossée à une incitation fiscale</li> <li>Gestion du fond par des organismes publics ou dédiés, utilisation des intérêts pour des actions collectives</li> </ul>
Les projets carbone	Label bas-carbone	Divers labels nationaux (Royaume-Uni, Espagne, ...) ou internationaux	Projets domestiques CO2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre effective de projets</li> <li>Mécanisme de massification à prévoir : mise en contact des acteurs, facilitation de la certification (simplicité, réduction des coûts de transaction), incitations pour les projets programmatiques</li> <li>Tester l'opportunité de mécanismes incitatifs pour les financeurs au-delà de la compensation carbone (fiscalité, mécanisme national de reconnaissance des mécènes « engagés » ...)</li> </ul>
Dispositifs visant à encourager les regroupements forestiers	Dispositifs visant à encourager les regroupements forestiers (foncier ou gestion)	Différents exemples retenus dans les pays européens		<ul style="list-style-type: none"> <li>Conditionner le bénéfice de l'exonération partielle des droits de succession au maintien de l'unité de la propriété</li> <li>Accompagner la mise en œuvre des GIEEF par un appel à projet</li> <li>Rendre plus incitatives les priorités dans les autres dispositifs données aux regroupements forestiers</li> </ul>
Dispositifs visant à encourager les Contrats d'approvisionnement	Dispositifs visant à encourager les contrats d'approvisionnement	Mutualisation des contrats d'approvisionnement forêt privée-publique / Achat à terme de bois sur pied	Obligation de contrats écrits pour encadre la première mise en marché des matières premières agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etablir une concertation préalable annuel entre amont/aval (cf. exemple Allemand) et avec l'ONF</li> <li>Etablir une indexation des prix</li> <li>Animation et plateformes de mise en contact des acteurs, ex plateforme national d'offre de bois « secondaires »</li> <li>Tester les contrats d'approvisionnements publics-privés</li> <li>Développer la mutualisation de la mesure du bois et notamment le recours à des certificateurs de mesure</li> </ul>
Dispositif d'investissement de l'aval filière vers l'amont	FORINVEST	Certificats blancs dans d'autres pays (Italie et Royaume-Uni notamment)	CEE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer une fiscalité incitative spécifique pour l'investissement dans les PME de la filière bois</li> <li>Elargir la gamme des investisseurs potentiels : entreprises amont mais aussi particuliers (cf EcoTree)</li> <li>Développer un mécanisme de reconnaissance institutionnelle de l'engagement, type labellisation</li> <li>Tester l'idée de certificats obligatoire de type CEE</li> </ul>



# MOBILISATION DE BOIS ET RENOUVELLEMENT FORESTIER

Une série de politiques publiques, tant forestière qu'énergétique et climatique (PNFB, SNBC, PPE, SNMB<sup>1</sup>, ...) visent une augmentation très significative de la mobilisation de bois, au-delà des tendances actuelles, tout en présentant une gestion durable des écosystèmes. Il a donc été demandé à l'ADEME de piloter une étude exploratoire visant à identifier de nouveaux leviers économiques et financiers qui pourraient permettre de stimuler fortement cette mobilisation.

Ce travail a été conduit par un cabinet d'étude indépendant, et suivi par quatre ministères concernés (MAA, MTES, MCT, MEF) ; il aboutit aujourd'hui à trois propositions portant sur une évolution d'un dispositif fiscal existant, la création d'un fonds d'investissement et un dispositif public-privé d'aides à l'investissement.

Deux de ces propositions s'inscrivent dans la continuité d'actions déjà mises en œuvre par les ministères, avec un niveau qui correspond à la situation actuelle des marchés et des débouchés : il s'agirait donc essentiellement de les amplifier et d'en faire évoluer les modalités pour inciter au changement d'échelle dans l'amont forestier attendu par les pouvoirs publics, en cohérence avec le développement des usages du bois.

Ce travail n'est cependant ni exhaustif, ni définitif, et nécessite d'être mis en perspectives avec d'autres travaux, notamment sur les leviers non financiers au changement d'échelle, et sur l'analyse des enjeux de durabilité (y compris sociaux et environnementaux) des différents leviers.

Il permet néanmoins de contribuer aux réflexions. Il n'engage pas l'État.

**ADEME**

Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Energie

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

